



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus

Réunion des acteurs économiques

Rouen le 21/03/2020

Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a réuni vendredi l'ensemble des acteurs économiques du département, notamment les chambres consulaires ainsi que les principales organisations et filières professionnelles.

Cette rencontre a permis d'exposer, à titre préliminaire, l'état d'avancement de la propagation du virus en Normandie ainsi que le dispositif juridique en vigueur pour traverser cette crise à savoir d'une part l'arrêté du 14 mars, prévoyant la fermeture des commerces et services non essentiels, et listant les activités restant ouvertes et d'autre part le décret du 16 mars, sur le confinement et le télétravail. Il a été rappelé que les dérogations pour les déplacements professionnels sont possibles, et même nécessaires s'agissant des activités ne pouvant être télétravaillées (industrie, BTP, espaces verts, etc...), mais que pour ces activités, les gestes barrières devaient être systématiquement appliqués.

Il a également été rappelé que l'activité économique, dans le respect du cadre juridique précité, devait se poursuivre, notamment s'agissant de l'activité industrielle et du BTP, qui doivent continuer de fonctionner dès lors que les mesures barrières sont applicables et bien appliquées. C'était un rappel de la position déjà exprimée dans un communiqué de presse publié en milieu de semaine.

De plus, les mesures gouvernementales déjà activées ont été rappelées (activité partielle, étalement des charges fiscales et sociales, etc..), ainsi que les conclusions du dernier conseil des ministres avec le projet de loi d'urgence sanitaire, qui permettra, par voie d'ordonnance d'instituer de nombreuses mesures d'accompagnement complémentaires ainsi que des simplifications administratives.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Cette réunion avait en outre pour objectif d'entendre les préoccupations des acteurs économiques du département dans leurs différentes composantes. Un grand nombre de sujets ont été évoqués. Ils ont porté sur le droit du travail : droit de retrait, responsabilité du chef d'entreprise, santé au travail, fragilisation des entreprises,.. Ont été évoquées par ailleurs, les modalités de mise en œuvre des mesures d'accompagnement existantes : chômage partiel, charges fiscales et sociales, ou à venir : aide de 1 500 euros du fonds de solidarité pour les indépendants ou autres mesures qui pourraient intervenir dans le cadre du projet de loi d'urgence sanitaire.

Les industriels comme le BTP ont exprimé le souhait de disposer, notamment, de règles claires concernant les conditions de sécurité au travail dans le contexte actuel. A cet égard, il a pu leur être indiqué que le ministère produirait prochainement des documents d'application des gestes barrières pour les différents métiers. Ceci permettra de clarifier les conditions de travail et de répondre aux attentes des employeurs comme des salariés.

Plus largement, au niveau régional cette fois, les dispositifs mis en place pour articuler les compétences et les moyens de la Région et de l'État, dans le dispositif de suivi partenarial qui a été mis en place, continuent de se déployer. D'un commun accord entre l'État et la Région, ils seront élargis avec une plus étroite collaboration des chambres consulaires régionales. La CRCI viendra notamment se placer plus directement que précédemment en interlocuteur de premier niveau des entreprises, les services de la Région et de l'État continuant à apporter leur expertise technique, juridique et s'attachant à expliquer les modalités de mise en œuvre des dispositifs existants, ou à venir et issus des prochaines ordonnances.

De la même façon, toujours en lien avec la région, se tiendra périodiquement, une réunion avec l'ensemble des filières et des chambres consulaires pour suivre au plus près l'évolution de la situation et des besoins.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex